

Le règlement

Article 1

Le Prix des cinq continents de la Francophonie a pour objectif de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents. Il consacre **un texte de fiction narratif (roman, récit, nouvelles) écrit en français** et est décerné annuellement.

Article 2

Seuls les éditeurs sont habilités à présenter des **candidatures limitées à trois titres** au maximum, envoyées en **quatorze exemplaires** de chaque titre. Les membres du jury, les prescripteurs, les critiques littéraires, les libraires et les professionnels de l'édition peuvent suggérer aux éditeurs des œuvres leur paraissant témoigner des qualités requises. Les auteurs ne peuvent faire directement acte de candidature.

Article 3

Le Prix des cinq continents de la Francophonie dispose de **cinq comités de lecture**, répartis au sein de l'espace francophone, chargés de la présélection des œuvres proposées. Ces comités travaillent de manière indépendante les uns des autres et déterminent, ensemble, les dix œuvres qui seront soumises à l'appréciation du jury international. **La liste des dix œuvres est officiellement publiée et communiquée à la presse sur le site www.francophonie.org à la mi-juillet 2019.**

Article 4

Peuvent concourir **les textes narratifs de fiction publiés entre le 1^{er} mai 2018 et le 1^{er} mai 2019**. Ils seront **réceptionnés jusqu'au 30 avril 2019**. Le résultat de la présélection sera annoncé à la mi-juillet 2019. Le jury délibérera dans le courant du 3^e trimestre 2019; le résultat de la première et de la deuxième sélection sera **communiqué sur le site www.francophonie.org**. Le prix sera remis officiellement au lauréat durant le dernier trimestre de **2019**.

Article 5

Adresse d'envoi de quatorze exemplaires des ouvrages:

ADARYS (OIF - PRIX DES CINQ CONTINENTS DE LA FRANCOPHONIE)

7 Avenue Ferdinand de Lesseps 91420 MORANGIS

Tel : (33) 1 58 42 73 80 – fax : (33) 1 48 53 12 63 – courriel : adarys.adarys@gmail.com

Pour toute question, contacter l'Organisation internationale de la Francophonie

Direction « Langue française, culture et diversités »

Prix des cinq continents de la Francophonie

Mme Myriam Senghor-Ba ou Mme Audrey Thomas

19-21 avenue Bosquet 75007 Paris

Téléphone : (33) 1 44 37 32 30 et 32 72- Courriel : 5continents@francophonie.org

Article 6

Le jury international, composé d'écrivains et de personnalités du monde littéraire, est désigné par l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il détermine, parmi les dix œuvres présélectionnées, le texte primé. Il arrive, lorsqu'il l'estime nécessaire, qu'il distingue également une mention spéciale. Sa décision est irrévocable.

Article 7

Le lauréat du Prix des cinq continents de la Francophonie reçoit une bourse d'un montant de *dix mille euros*, et est membre du jury pour l'année suivante. L'OIF s'engage, en outre, à *faire la promotion du roman primé et de son auteur* jusqu'à l'édition suivante du Prix.

Lors de sa commercialisation, l'éditeur s'engage, pour sa part, à *faire mention du Prix des cinq continents de la Francophonie, sur un bandeau rouge apposé sur chaque exemplaire de l'ouvrage primé* (idem pour la mention spéciale) et *sur tout support promotionnel* ainsi qu'à *faciliter une coédition de l'ouvrage primé avec d'autres éditeurs* ou à *étudier favorablement la cession de droits* pour permettre une édition à coûts réduits dans les pays du Sud de l'espace francophone, avec l'aide de l'OIF.